

MENTION D'INFORMATION

RECOURS CONTRE TIERS

L'Assurance Maladie met en œuvre des traitements de données personnelles nécessaires à la réalisation de ses missions de recours contre tiers.

Imposé par les articles L. 376-1 et L. 454-1 du code de la sécurité sociale, le recours contre tiers recouvre l'action d'une caisse de sécurité sociale contre l'auteur (le tiers responsable) d'un dommage corporel subi par un assuré (accident de la route, coups et blessures volontaires, accidents médicaux fautifs, etc.). L'objectif est de récupérer auprès de l'auteur, le plus souvent de son assureur, les dépenses supportées par l'Assurance Maladie du fait de ce dommage.

Actuellement, les organismes d'Assurance Maladie ont engagé les actions suivantes :

- L'évaluation des frais d'un assuré victime d'un dommage causé par un tiers dans le cadre d'un recours subrogatoire engagé par la caisse ;
- L'évaluation des dépenses relatives aux séjours en établissements pour l'imputation des frais à l'employeur responsable dans le cadre d'accidents du travail ou maladie professionnelle ;
- Le suivi des différentes phases de recours contre tiers en vue de la récupération, auprès du tiers responsable, des prestations versées à la victime.

A cet effet, les données traitées pour les assurés sont :

- Données d'identification: NIR de l'assuré ou de la personne recevant les soins, sexe, date de naissance ;
- Coordonnées de contact, numéro de téléphone, adresse ;
- Données de rattachement ;
- Données de santé et relatives aux soins objet de la procédure de recours contre tiers ;
- Données économique et financières dont les montants facturés, prestations reçues, recouvrement ;

L'accès à ces informations est réservé aux agents de l'Assurance Maladie individuellement habilités par le Directeur de leur organisme, dans le respect du secret professionnel et la limite du besoin d'en connaître.

Des données peuvent être transmises aux tiers responsables ou leurs assureurs conformément à la réglementation.

Les données sont conservées pendant 10 ans pour permettre l'exercice du recours contre tiers.

Conformément aux dispositions du Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent. Le droit d'opposition ne s'applique pas au présent traitement en raison du fondement légal de ce dernier. Ces droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de l'organisme ou au Délégué à la Protection des Données.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles.

Commission nationale informatique et libertés - Cnil –3 Place de Fontenoy TSA-80715-75 334 Paris Cedex 07